

La Communauté d'agglomération Loire Forez regroupe **45 communes**, dont la commune de Saint-Bonnet-le-Courreau. L'agglomération compte près de **80 000 habitants** pour une superficie de 75 000 hectares. Notre territoire se distingue par son dynamisme, sa qualité de vie et son patrimoine.

Découvrir les 45 communes membres

Des projets communs pour une ambition solidaire

Créée le 31 décembre 2003, Loire Forez a pour vocation de mettre en commun les moyens de ses communes membres afin de **développer son territoire de façon cohérente et solidaire**. Elle permet d'obtenir une fructueuse synergie pour concevoir des projets structurants, aménager le territoire, réaliser des équipements et proposer des services publics de qualité, adaptés aux besoins des habitants.

Loire Forez, au cœur de votre quotidien

Loire Forez intervient dans de nombreux domaines : l'économie et l'emploi, la culture et le sport, la voirie, le très haut débit (THD), l'enfance-jeunesse et la cohésion sociale, le tourisme, l'assainissement, l'environnement, les déchets, les transports et l'habitat.

Elle gère notamment:

- 9 zones économiques,
- 76 stations d'épuration,
- 3 déchèteries fixes et 1 déchèterie mobile,
- 1 fourrière animale
- 2 aires de covoiturage,
- 4 aires d'accueil des gens du voyage,
- 2 aires de camping-cars,
- 2 piscines,
- 2 médiathèques,
- 1 ludothèque et 2 ludobus,
- 3 relais assistant(e)s maternel(le)s...

En savoir plus sur les compétences de l'agglomération

Des élus au service du territoire

Après des élections en 2014, 85 élus ont été désignés pour représenter les 45 communes de l'agglomération au sein du **conseil communautaire**. Ensemble, ils fixent les grandes orientations, délibèrent et votent les projets de demain.

La représentation de chaque commune est fonction de sa population (de 1 à 12 représentants pour la commune la plus peuplée). Ainsi, **Saint-Bonnet-le-Courreau dispose d'un représentant au conseil communautaire : Monsieur Joël EPINAT (maire).**

Depuis 2008, la Communauté d'agglomération Loire Forez est présidée par Alain BERTHEAS, conseiller municipal à Saint-Just Saint-Rambert.

Il est entouré de 13 vice-présidents et de 7 conseillers communautaires délégués, qui constituent avec lui le bureau communautaire dont fait partit M. Joël EPINAT, qui occupe le poste de vice-président délégué aux ordures ménagères et à la fourrière animale. En effet, au sein de cette instance, certains élus disposent de délégations spécifiques relatives aux différents domaines d'intervention de Loire Forez. Trois conseillers communautaires sont également délégués pour assurer une relation permanente avec les communes du territoire et favoriser les échanges d'information. Organe de réflexion, de stratégie et d'arbitrage, le bureau examine les propositions des commissions et prépare les questions fixées à l'ordre du jour du conseil communautaire.

12 groupes de travail thématiques, appelés « **commissions** », ont également été institués. Ces instances de réflexion, de débat et de proposition sur les projets communautaires sont composées de conseillers communautaires et de conseillers municipaux pour permettre à un plus grand nombre d'élus de participer activement à la politique communautaire.

Connaitre les élus de Loire Forez

Pour plus d'informations :

Communauté d'agglomération Loire Forez 17 boulevard de la préfecture –CS 30211 42605 MONTBRISON cedex Tél. 04 26 54 70 00 – Fax 04 26 54 70 01

Mail: agglomeration@loireforez.fr

www.loireforez.fr